



Règlement de la station de fécondation de Tovassière

1. Toutes les ruchettes qui entrent en station de fécondation doivent impérativement avoir été filtrées pour éviter d'amener des faux-bourdon non-désirés. (Surveiller les grilles de ventilation).
2. Il est recommandé d'amener les ruchettes alors que les reines sont écloses.
3. Remplir les nourrisseurs avec de la nourriture solide.
4. Ne pas oublier d'ouvrir les ruchettes et s'assurer qu'elles le resteront.
5. L'accès à l'intérieur de la station ainsi que les horaires de montées sont libres.
6. Répartir les ruchettes dans les endroits libres pour éviter de perturber la sortie ou le retour de reines d'autres éleveurs.
7. Inscrire ses montées et départs de la station sur le site d'«apimonthey.ch» sous la rubrique élevage, station de fécondation.
8. Il est autorisé de prélever vos reines fécondées et de les remplacer par des cellules grignotantes, toujours dans le respect des emplacements des autres éleveurs.
9. Toutes les ruchettes doivent être marquées des initiales de leur propriétaire.
10. Des contrôles de ruchettes par sondage ne sont autorisés qu'aux seuls responsables.
11. Le coût de l'estivage se monte à 5.—par ruchette facturé en fin de saison
12. Des certificats de fécondation sont à disposition dans l'armoire au sommet de la station.
13. Nous comptons sur votre respect et vous remercions de votre parfaite collaboration

Responsables de la station de fécondation de Tovassière :

Guy Rouiller +41.79.400.10.20 guy.rouiller@gmail.com

André Rouiller +41.79.441.02.13 rouillers@bluewin.ch

